

*PREMIER MINISTRE*

*SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CADRE DE REPONSE TECHNIQUE - CRT** | | |
|  | | |  |
| Objet du marché : | **Marché de réfection de la cuisine de l’Hôtel de Rothelin Charolais 101 rue de Grenelle à Paris 7ème** | |
|  | |  |
| Le candidat remplira **obligatoirement** le cadre de réponse.  **Ce cadre de réponse sert à juger la valeur technique du candidat (*60 %).* Il regroupe tous les éléments techniques pour juger de son offre.**  Le candidat doit présenter son offre technique et méthodologique en respectant le plan de ce document, en complétant les chapitres dans l’ordre indiqué.  Le candidat pourra joindre en annexes numérotées les compléments d’informationsaux réponses formulées.  Cette annexe constitue un engagement du candidat et doit être signée par la personne habilitée à engager la société. | | |

|  |
| --- |
| **N° du lot ou corps d’etat** |
| **Réf. : 17-BAM-181** |

**NOM DE L’eNTREPRISE :**

**A1 – Méthodologie de chantier permettant d’assurer :**

**- la qualité de l’exécution des travaux, l’organisation du chantier vis-à-vis des contraintes imposées par le maintien permanent de l’activité, la  réalisation en site occupé et la prise en compte des nuisances sonores, poussières, notamment,**

**- l’engagement formel du candidat pour la réalisation des travaux en horaires décalés (matin, soir, week-end, congés, jours fériés),**

**- l’organisation avec les autres corps d’état (sauf lot 1)**

**A2 – Planning détaillé d’intervention aux contraintes calendaires et opérationnelles avec engagement sur la durée totale des travaux**

**A3 - Dispositions prises par l’entreprise pour protéger les équipements et l’environnement existants (salles, salons, sol…) pendant toute la durée des travaux et durant les livraisons des matériels**

**A4 – (uniquement pour les lots 4 et 5) Dispositions prises pour garantir la continuité de fonctionnement des réseaux, d’une part lors de l’opération où les équipements existants doivent être réalimentés et d’autre part lors du basculement sur les installations définitives où il y aura lieu de limiter les temps de coupure (GE, provisoire, etc…).**

**A5 – Moyens humains affectés au chantier pour l’exécution des prestations :**

**- liste nominative des personnels de l'entreprise appelés à travailler sur le site et profils proposés (qualifications, CV, expériences similaires et habilitations) au regard de la nature des travaux à réaliser**

**- rôle des intervenants affectés à l'opération**

A6 - **Matériels et fournitures**

**– Documentation détaillée (fiches techniques par exemple) des principales fournitures, matériels et appareils avec ses performances techniques**

**– La description des techniques employées**

**A7 – Principales mesures prévues sur le chantier pour assurer la prise en compte du développement durable et énergétique, notamment en matière de gestion et d'évacuation des déchets, de recyclage, d'économie d'énergie et de limitation des émissions de CO² .**